



Campagne de sécurité EN TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis 1986, il n'y a eu **aucun** décès parmi les passagers d'un autobus scolaire âgés de 5 à 17 ans.

Aucun enfant n'a été mortellement heurté par un autobus scolaire depuis février 2006.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 16 432 écoliers âgés de 5 à 8 ans ont vu l'animation *Sur la route des dragons*, qui traite des comportements sécuritaires à adopter dans leurs déplacements en autobus scolaire et à pied.

La Société soutient la Fédération des transporteurs par autobus pour la réalisation de la campagne, ce qui lui permet de joindre plus de 540 000 écoliers de la maternelle à la 3^e année.

L'autobus scolaire, un mode de transport sécuritaire

En 2014, il y avait 10 357 autobus et minibus scolaires immatriculés au Québec.

Ces véhicules parcourent environ 715 000 kilomètres par jour¹.

Ils transportent près de 521 000 écoliers, matin et soir, soit 61,7 % des quelque 844 302 élèves inscrits au préscolaire, au primaire ou au secondaire dans une école publique ou privée au Québec².

Des actions de prévention gagnantes

Chaque année, de nombreuses opérations de sensibilisation en zones scolaires sont organisées en collaboration avec les services policiers, le milieu scolaire et d'autres partenaires.

Contrôle routier Québec a vérifié l'état et la conformité de 1 908 autobus, minibus et berlines affectés au transport scolaire en 2015.

1. Indicateurs de gestion - transport scolaire 2012-2013, MELS.

2. Ibid.

Campagne de sécurité EN TRANSPORT SCOLAIRE

Bilan routier du transport scolaire³ Année 2014

TABLEAU 1

**PORTRAIT DES VICTIMES
D'ACCIDENTS
LIÉS AU TRANSPORT
SCOLAIRE EN 2014**

VICTIMES	ÂGÉES DE 5 À 17 ANS	AUTRES ⁴	TOTAL
Blessées légèrement	80	181	261
Blessées gravement	3	9	12
Décédées	0	1	1
Total	83	191	274

TABLEAU 2

**PORTRAIT DES PIÉTONS
VICTIMES D'UN ACCIDENT
QUI TRAVERSAIENT
LA RUE, MONTAIENT
À BORD OU DESCEN-
DAIENT D'UN AUTOBUS
SCOLAIRE EN 2014⁵**

VICTIMES	ÂGÉES DE 5 À 17 ANS	AUTRES ⁴	TOTAL
Blessées légèrement	6	2	8
Blessées gravement	0	0	0
Décédées	0	0	0
Total	6	2	8

saaq.gouv.qc.ca/media

3. L'autobus ou le véhicule servant au transport scolaire n'était pas nécessairement impliqué dans la collision.

4. Âgées de moins de 5 ans ou de plus de 17 ans.

5. Ces piétons n'ont pas nécessairement été heurtés par l'autobus scolaire. Ils peuvent avoir été heurtés par un autre véhicule.